Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 7 (1916)

Artikel: Lois et ordonnances fédérales
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-110218

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LÉGISLATION

A. Lois et ordonnances fédérales.

1. Règlement fixant le montant des taxes et indemnités prévues au règlement des examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. (Du 5 janvier 1915.)

2. Arrêté du Conseil fédéral modifiant le règlement du 5 janvier 1915 fixant le montant des taxes et indemnités prévues au règlement des examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. (Du 3 août 1915.)

3. Arrrêté du Conseil fédéral portant modification du règlement des examens de maturité pour les candidats aux professions médicales. (Du 2 mars 1915.)

4. Arrêté fédéral relatif à la création d'une station fédérale d'essais viticoles dans la Suisse romande et à la construction de nouveaux bâtiments destinés à cette station et à l'établissement fédéral de chimie agricole, à Lausanne. (Du 17 juin 1915.)